

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes en Belgique (Communauté flamande) en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur la **Belgique**
(Communauté flamande) qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de
l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997,
et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Etude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

B

BELGIQUE

La communauté flamande

INTRODUCTION

En Flandres, il existe actuellement 19 **centres d'information et de conseil pour la jeunesse** et 35 **points d'information jeunesse**. Ces centres et ces points d'information constituent un réseau, aujourd'hui en forte expansion. De nombreux centres d'information et de conseil pour la jeunesse s'appellent Centres de conseil jeunesse (JAC - *Jongeren Advies Centrum*).

Dans ce document, nous allons d'abord décrire le travail des centres d'information et de conseil pour la jeunesse, puis présenter le réseau des points d'information jeunesse.

ORIGINE DES CICJ

Les premiers Centres d'information et de conseil pour la jeunesse (CICJ) ont été créés au début des années soixante-dix en tant qu'alternative aux services d'aide sociale traditionnels. En 1972, le ministère de la Culture (de la communauté flamande) a subventionné quelques centres dans le cadre d'un "travail expérimental sur les jeunes". Les critères de financement étaient très vagues, précisant uniquement que "l'information" et le "conseil" devaient figurer au programme des centres financés. Ces deux critères de sélection ont ainsi entraîné une distinction entre centres d'information jeunesse et centres de conseil jeunesse. En 1979, ces deux fonctions ont été intégrées dans une seule structure.

Au début des années quatre-vingt, les centres d'information et de conseil pour la

jeunesse ont été placés sous l'égide du ministère des Affaires sociales. En 1994, une réorganisation des activités d'aide sociale, stipulant une refonte de tous les services sociaux dans chaque région, a été mise à l'étude afin d'améliorer la coopération entre les différents organismes intéressés. En 1995, ces centres polyvalents ont été ouverts et les centres d'information et de conseil pour la jeunesse ont été regroupés sous le même toit que les centres pour sans-abri, les centres de conseil familial, etc.

BUTS ET DEONTOLOGIE

Les principes directeurs d'un centre d'information et de conseil pour la jeunesse sont les suivants. Premièrement, appliquer une politique de "porte ouverte" sans formalités, marquée par la volonté d'offrir du temps et de l'espace aux visiteurs.

IN PETTO

Diksmuidelaan 50

B-2600 Berchem-Antwerpen

☎ (32+3) 366.15.20

Fax: (32+3) 366.11.58

Texte mis à jour en : Décembre 1997

Deuxièmement, proposer un service gratuit et confidentiel. Troisièmement, développer une attitude émancipatrice : les jeunes sont perçus comme des demandeurs autonomes, disposant d'un droit à l'information et d'une liberté de choix et de décision.

MODUS OPERANDI

Pour anticiper sur les questions et les préoccupations des jeunes, les centres d'information et de conseil jeunesse s'efforcent de couvrir des besoins et de fournir des services dans des domaines aussi variés que possible.

Les fonctions des centres d'information et de conseil jeunesse sont déclinées en termes d'information, de conseil, de formation et d'action préventive. Leur objectif est de toucher les jeunes aussi bien collectivement qu'individuellement.

Information

Les demandes en conseil sont en majorité des simples demandes d'information. Parallèlement, un grand nombre des demandes d'information comportent une demande de conseil plus ou moins importante qui doit être prise en charge par le centre d'information et de conseil jeunesse ou par un autre organisme auquel l'utilisateur est renvoyé.

Conseil

La plupart des personnels des centres d'information et de conseil jeunesse sont des conseillers polyvalents car la spécialisation dans un domaine particulier est pratiquement impossible. En revanche, la possibilité d'adresser l'utilisateur à d'autres services compétents est déterminante.

Formation, prévention et action sociale

Les personnels des centres d'information et de conseil pour la jeunesse participent (à

titre personnel ou en tant que représentant de leur centre) aux actions sociales menées contre le racisme, contre le chômage chez les jeunes, etc. Outre ces interventions, ils organisent des campagnes de prévention périodiques dans divers domaines, et notamment des actions de rue pour l'utilisation des préservatifs, des campagnes de sensibilisation aux dangers de l'extase dans les dancings, etc.

Par ailleurs, les centres d'information et de conseil jeunesse sont fortement investis dans différents projets de formation destinés aux jeunes. Ces projets ont pour objectif de former des jeunes, leur fournir un savoir-faire, les informer sur les activités du centre et garder le contact avec les jeunes.

Reconnu par l'administration des affaires familiales et sociales de la communauté flamande, la **Fédération pour l'action sociale** (SAW) est l'organisme qui supervise différents services sociaux. Son rôle principal est de défendre les intérêts généraux des centres affiliés et de les aider.

SAW
Diksmuidelaan 50
B-2600 Berchem-Antwerpen
☎ (32+3) 366.15.40
Fax: (32+3) 366.11.58

ROLE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement flamand finance 2,5 salariés par centre d'information et de conseil jeunesse et prend en charge les frais de fonctionnement. La plupart des employés sont des travailleurs sociaux n'appartenant pas à la fonction publique.

Chaque centre d'information et de conseil jeunesse décide des actions à mener et détermine les domaines nécessitant une

attention prioritaire en fonction des besoins régionaux.

Profil du réseau "In Petto"

Structure de soutien :

In Petto

Réseau :

Plus de 50 Centres d'information et de conseil pour jeunes et Points d'information jeunesse.

Statut juridique :

In Petto et la plupart des centres locaux sont des associations sans but lucratif.

Nombre d'informateurs travaillant dans le réseau :

60 salariés.

Organisme officiel de tutelle :

Section Jeunesse,
Administration des Affaires Sociales,
Ministère de la Communauté flamande

ORIGINE DES PIJ

Depuis le second semestre 1991, **In Petto** (qui a remplacé FJIAC, l'ancienne fédération des centres d'information et de conseil jeunesse), en coopération avec l'Association flamande des Bureaux pour le conseil des jeunes, travaille sur un programme destiné à créer un réseau de points d'information jeunesse. L'idée est qu'en augmentant le nombre de points d'information jeunesse locaux, l'information sera plus proche des jeunes.

Depuis 1995, les services qui offrent déjà une activité d'information aux jeunes peuvent présenter leur candidature au label de qualité Point d'information jeunesse. Ce label et le titre Point d'information jeunesse leur est octroyé s'ils répondent à un certain nombre de critères.

La quasi totalité des municipalités des Flandres ont un centre communautaire pour la jeunesse qui :

- a) participe activement à la préparation et à l'exécution de la politique jeunesse locale ;
- b) répond aux besoins des organismes d'assistance et peut prendre des initiatives ;
- c) développe des activités de loisirs et s'intéresse à l'aspect intégration sociale des dispositions prises en faveur des jeunes.

Les conseillers auprès des jeunes sont des fonctionnaires qui travaillent dans des centres pour jeunes. Ils constituent des partenaires idéaux pour l'extension du réseau de centres d'information et de conseil jeunesse. Actuellement, seuls les centres communautaires pour la jeunesse peuvent recevoir le label Point d'information jeunesse, mais il est prévu qu'à l'avenir d'autres organisations telles que les maisons des jeunes, les écoles et les bibliothèques puissent y prétendre.

Il existe aujourd'hui environ 41 points d'information jeunesse. La plupart des centres d'information et de conseil jeunesse et environ 27 centres communautaires pour la jeunesse ont reçu le label Points d'information jeunesse, mais le nombre des candidats habilités ne cessent d'augmenter.

PHILOSOPHIE DES PIJ

La stratégie d'information jeunesse a pour vocation d'éclairer les jeunes sur leur société, de développer leurs choix et d'accompagner leur indépendance croissante. Il est important qu'ils puissent obtenir une information accessible, actualisée et fiable lorsqu'ils en ressentent le besoin. Le contenu et la forme de cette information doivent être adaptés à leurs besoins et à leurs centres d'intérêt. Il faut par conséquent que les centres d'infor-

mation et de conseil jeunesse utilisent une approche pluraliste et leur fassent une offre d'information ouverte, objective et indépendante. Les jeunes ont le droit à une information pertinente. Ce droit ne pas être restreint.

COMMENT LES PIJ FONCTIONNENT

Chaque point d'information jeunesse doit être en relation avec d'autres formes d'intervention auprès des jeunes et formes d'assistance. Plusieurs principes déontologiques fondés sur la Charte européenne de l'Information Jeunesse établie par ERYICA en 1993 ont été adoptés.

A ce titre, chaque point d'information jeunesse se doit de développer une offre d'information la plus étendue possible. Une information aisément accessible et une présentation précise sont également déterminantes. Deux produits participent à cet objectif :

a) Delta Guide

Le Delta Guide est une application informatique qui fournit des informations à la fois accessibles, objectives, précises, actualisées et faciles à consulter.

b) Catalogue

Le catalogue est divisé en quatre sections avec une fiche d'information par question (présentation du fichier, liste du contenu, prix, formulaire de commande, etc.). Il s'adresse aussi bien aux intermédiaires professionnels qu'aux usagers des points d'information jeunesse.

COORDINATION

Le réseau des centres d'information et de conseil jeunesse est coordonné par In Petto, organisme reconnu par l'administration de l'emploi des jeunes du gouvernement flamand. In Petto est spécialisé dans les actions de prévention et d'information auprès des jeunes. Son soutien porte essentiellement sur le contenu et la méthodologie du travail et vise l'amélioration des services d'information jeunesse et le renforcement de l'aide publique.

A l'heure actuelle, le réseau des points d'information jeunesse est en cours d'implantation dans un contexte où les ressources gouvernementales accordées au projet sont insuffisantes.